



Le 24.10.2025

LUCIBEL ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE DU REGROUPEMENT DE SES ACTIONS

- Regroupement d'actions Lucibel à raison de 1 action nouvelle pour 150 actions existantes
- Ouverture de la période d'échange : 17 novembre 2025
- Prise d'effet du regroupement : 18 décembre 2025

Le Groupe Lucibel (Euronext Growth Paris : ALUCI – ISIN : FR0011884378) annonce la mise en œuvre du regroupement de la totalité de ses actions en circulation, selon les modalités décidées par le Conseil d'administration du 29 septembre 2025, en application de la délégation conférée par la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juillet 2025.

Objectif de l'opération

Ce regroupement d'actions constitue un ajustement technique du nombre d'actions composant le capital social. Il vise à favoriser la stabilité du cours de bourse, améliorer la lisibilité du titre et restaurer une dynamique de liquidité sur le marché, sans impact sur la valeur globale du portefeuille des actionnaires.

Modalités du regroupement

Les modalités du regroupement ont été arrêtées par le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2025, et sont détaillées dans l'avis de regroupement qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 29 octobre 2025.

Les principales modalités sont les suivantes :

- **Base de regroupement** : échange de 150 actions anciennes d'environ 0,1882 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle d'environ 28,2368 euros de valeur nominale.
- **Nombre d'actions soumises au regroupement** : 33 371 123 actions d'environ 0,1882 euro de valeur nominale chacune.

- **Nombre d'actions post regroupement** : 222 474 actions nouvelles d'environ 28,2368 euros de valeur nominale chacune.

Etant précisé qu'un actionnaire de la Société, a renoncé au regroupement de la quantité nécessaire d'actions anciennes permettant d'obtenir un nombre entier d'actions au résultat de l'application du ratio d'échange susvisé (soit 23 actions).

Etant précisé également que le nombre d'actions soumises et à provenir du regroupement sera majoré, le cas échéant, des actions émises suivant l'exercice ou la conversion des droits des bénéficiaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou des actions qui seraient émises à compter de l'avis de regroupement.

- Date de début des opérations de regroupement : 17 novembre 2025.
- Date de fin des opérations de regroupement : 17 décembre 2025.
- Date de prise d'effet du regroupement : 18 décembre 2025
- **Titres formant quotité :** pour les titres formant quotité, la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée selon la procédure d'office. Les actionnaires détenant un nombre d'actions multiple de 150 n'auront donc aucune démarche à effectuer.
- Titres formant rompus: les actionnaires qui ne détiendraient pas un nombre d'actions actuelles permettant d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente de leurs actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un nombre d'actions anciennes multiple de 150 avant le terme des opérations de regroupement fixé au 17 décembre 2025.

Passé ce délai, les actions nouvelles qui n'auront pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par le teneur de comptes dans un délai de 30 jours à compter du 18 décembre 2025, conformément aux dispositions des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et à la pratique du marché. Les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus entre les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 150 pendant la période de regroupement.

A l'issue de la période de regroupement, les actions anciennes non présentées au regroupement seront radiées de la cote et perdront leur droit de vote et leur droit aux dividendes.

- Centralisation: toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CIC, 6
 Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.
- Cotation: les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011884378 et le seront jusqu'au 17 décembre 2025, dernier jour de la période de regroupement et dernier jour de leur cotation.

Les actions nouvelles issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous un nouveau code ISIN **FR0014013HG9**, à compter du 18 décembre 2025, premier jour de leur cotation.

Le code mnémonique (ALUCI) restera inchangé.

Calendrier indicatif de l'opération

29 octobre 2025	Publication de l'avis de regroupement au BALO
13 novembre 2025	Avis Euronext
17 novembre 2025	Ouverture de la période d'achats/ventes d'actions pour obtenir un nombre sans rompus
17 décembre 2025	Clôture de la période et dernier jour de cotation des actions anciennes
18 décembre 2025	Réalisation effective du regroupement et cotation des actions nouvelles
22 décembre 2025	Livraison des actions nouvelles

Prochaine communication

30 octobre 2025 avant Bourse : publication des résultats semestriels

A propos de Lucibel

Fondée en 2009 par Frédéric Granotier, LUCIBEL est une société française spécialisée dans les technologies de la lumière. L'entreprise conçoit, développe et fabrique des applications et dispositifs lumineux à destination des mondes du luxe, de l'art et du beau. L'expertise du Groupe se déploie sur deux verticales d'excellence : la lumière scénographique, au service d'expériences distinctives, et la lumière cosmétique, au service de la beauté et du bien-être. Entreprise d'innovation, LUCIBEL est basée au Houlme, dans la région de Rouen. Le Groupe dispose également d'un site de production situé à Montreuil (Ile-de-France).

www.lucibel.com

www.lucibelleparis.com







Lucibel est cotée sur Euronext Growth Paris / Mnémo : ALUCI / Code ISIN :

FR0011884378Lucibel est éligible au PEA, PEA PME et FCPI

Contact Presse

Florian Langlais – orson. florian.langlais@orson.ai /+33 (0)6 38 44 72 20